

quelle entreprise, n'importe quel individu ou consommateur qui estime avoir été victime d'une injustice. On a commis une injustice à l'égard des magasins Steinberg, une entreprise qui s'est non seulement conformée aux lignes directrices établies mais a aussi traité justement ses employés sans nuire au consommateur. Je suggérerais au ministre de ne plus essayer de se dissimuler derrière M. Young dans cette affaire. C'est lui le responsable et il devrait user de ses prérogatives et attribuer à Steinberg le mérite qui lui revient.

● (10.20 p.m.)

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je dois m'excuser auprès du député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis). Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) n'a pu venir ce soir. J'entre donc en scène au dernier moment sans connaissance précise de la question.

Toutefois, je pense que l'honorable dame a réalisé un de ses objectifs. Au cours de son intervention durant la période des questions et de nouveau aux couche-tard, elle a fait une certaine publicité aux réalisations de la société Steinberg. La société a fait l'impossible. Elle a consenti à

ses employés des augmentations suffisantes pour obtenir un règlement convenable avec les syndicats en cause, et cela tout en maintenant ses prix—en les réduisant même dans certains cas. Steinberg a donc, je pense, obtenu une bonne part de la publicité qu'elle souhaitait.

En outre, l'honorable représentante a signalé à la Chambre et au pays au moins un cas où la Commission des prix et des revenus a réussi à empêcher les prix de monter. Cet exemple met en cause un cas important, à savoir un magasin-succursale d'alimentation qui vend de grandes quantités de produits alimentaires à une multitude de gens dans une région du pays. Elle a dit que les fonctions qu'exerce le président de la Commission des prix et des revenus ne lui permettent pas de faire des observations sur telle ou telle entreprise en particulier. Je ne suis pas sûr qu'il ait parlé des magasins Steinberg. Les journaux prétendent qu'il l'a fait; quant à moi, je l'ignore. De toute façon, je doute que l'honorable représentante croie que le président de la Commission doive faire en public des observations concernant les affaires privées de la maison Steinberg quand il répond aux journalistes et qu'il rend publique sa rétractation.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h 30.)